

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2016

**Etaients présents :** M. POTHET Yves, Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole, Mme DESPREZ Sylvaine, M. FERRE Jérôme, Mme PICARD Yvette, M. BOUCHER Christian, Mme LINTE Véronique, Mme MESNARD Katia, Mme LEPAPE Nathalie, M. DEBOUZY Julien, M. SOUPIRON Janick, M. FOUCHER Robert

**Etaients excusés et ont donné pouvoir :**

M. NEVEU Arnaud à M. FERRE Jérôme  
M. MARION Philippe à Mme DESPREZ Sylvaine

**Etait absent :**

M. HASLE Arnaud

**Secrétaire de Séance :** Mme LEPAPE Nathalie

### **I – Approbation du dernier compte rendu**

### **II – TIRAGE AU SORT DES JURES D’ASSISES 2017**

Trois noms doivent être tirés au sort, obligation d’avoir au moins 23 ans au cours de l’année 2017.

Résultat du tirage au sort :

- Monsieur STEEGMANS Yohann
- Madame BRASSAUD Catherine,
- Madame RENAULT Solange

### **III– RENOUELEMENT BAIL PRECAIRE LOGEMENT 32 RUE CAMILLE MASSON**

A l’unanimité le Conseil Municipal décide de renouveler le bail précaire du logement situé 32 Rue Camille Masson à Mademoiselle TEXIER Gaëlle pour un loyer de 210 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

Ce logement étant toujours considéré comme un logement « instituteur », le bail sera précaire, soit jusqu’au 30 juin 2017

### **IV – RENOUELEMENT BAIL PRECAIRE LOGEMENT 34 RUE CAMILLE MASSON**

Le Conseil Municipal, décide à l’unanimité de renouveler le Bail du logement situé 34 rue Camille Masson à Madame HENGY Carine pour un loyer de 310 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016. Ce logement étant toujours considéré comme un logement « instituteur », le bail sera précaire, soit jusqu’au 30 juin 2017

### **V – TARIF CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2016-2017 A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AOUT 2016**

A l’unanimité le Conseil Municipal décide de fixer le tarif comme suit pour l’année scolaire 2016 -2017, à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 :

Enfants : 3.00 €

Adultes : 6.00 €

### **VI – TARIF GARDERIE PERISCOLAIRE, GARDERIE DU MERCREDI MIDI ET DE L’ACCUEIL DE LOISIRS**

#### **- GARDERIE PERISCOLAIRE LES LUNDI, MARDI, MERCREDI MATIN, JEUDI ET VENDREDI**

DUREE	TARIF
DE 7 H 15 A 8 H 50	3.35 €
DE 7 H 30 A 8 H 50	2.85 €
DE 8 H A 8 H 50	1,80 €
DE 8 H 30 A 8 H 50	1.20 €
DE 16 H 30 A 17 H	1.20 €
DE 16 H 30 A 17 H 30	1.80 €
DE 16 H 30 A 18 H	2.85 €
DE 16 H 30 A 18 H 30	3,45 €

#### **GARDERIE PERISCOLAIRE DU MERCREDI MIDI**

DUREE	TARIF
DE 12 H A 13 H	1 €

Les enfants que les parents ne seront pas venus chercher à 13 h seront confiés à l’accueil de loisirs et ne pourront être récupérés qu’à partir de 17 h. Le repas qui leur sera servi et l’après-midi d’Accueil de Loisirs sera facturé au tarif en vigueur.

## **ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES**

**Madame Clément propose de modifier la valeur des 3 quotients familiaux. Après avoir étudié plusieurs hypothèses le Conseil Municipal adopte le tarif et les quotients familiaux comme suit :**

tarifs	½ journée (sans repas ; goûter compris)	Journée (sans repas ; goûter compris)
QF 1 * jusqu'à 850 €	5,60 €	11.00 €
QF2 de 851 à 1150 €	6.10 €	12.00 €
QF3 de 1151 € et au-delà	6,60 €	13.00 €

\* Attestation de QF délivrée par la CAF ou MSA

Pour la demi-journée et la journée, les enfants qui mangent à la cantine devront présenter un ticket de cantine à retirer en Mairie.

Pour les ½ journées et les journées entières les parents devront venir chercher en Mairie des cartes valables pour 5 journées ou 5 ½ journées (pas de vente à l'unité de journée ou de ½ journée possible)

### **VII – QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire propose de délibérer sur le changement de localisation de la Salle des Mariages pour les mariages des 2 juillet, 13, 20,27 août et 3 septembre 2016. La « Salle des mariages » située au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite ou ayant des difficultés pour marcher. Une demande a été faite aux services du procureur de la république pour considérer la salle de l'aire de loisirs en salle des mariages annexe. En attente d'une réponse favorable, le Conseil Municipal doit délibérer. Accord à l'unanimité. Monsieur FOUCHER fait remarquer que la délocalisation de la Salle des Mariages doit être faite à la demande des intéressés et pas de façon systématique, ce qui est déjà le cas.
- Monsieur le Maire informe de la permanence de M. Guillaume PELTIER vendredi 1<sup>er</sup> juillet de 17 h 30 à 18 h 30 à la Mairie. Permanence à laquelle l'ensemble du Conseil Municipal est invité.
- Monsieur POTHET donne lecture de la sortie organisée aux Nuits de Sologne à Nouan le Fuzelier par l'association Mur en Fêtes. L'inscription doit se faire avant le 25 juin auprès de Mme PICARD. Le coût est de 29 € pour les adultes et 23 € pour les enfants.
- Le 25 juin 2016 l'association 4S organise sa Brocante-Foire à Tout à l'Aire de Loisirs.
- L'UNCAFN organise le 26 juin chez Mme BEAU Reine un méchoui.
- Monsieur POTHET informe le Conseil Municipal de la décision du SIDELC d'installer une borne de rechargement électrique place de la poste. Un rendez-vous est prévu le 4 juillet pour finaliser la localisation de cette borne.
- Monsieur le Maire remercie les employés communaux pour leurs interventions lors des inondations et plus particulièrement à la Petite Badanière. A leur demande les heures supplémentaires ne seront pas décomptées. Il remercie également Madame DESPREZ et M. BOUCHER qui sont intervenus rue de Chambord.
- Monsieur POTHET informe que la Famille COURTAIGNE a ouvert son étang sans autorisation des services de la DDT. Une partie du Chemin rural N°4 qui venait d'être refaite est complètement détériorée. Monsieur le Maire a fait constater les dégâts par un huissier. Monsieur POTHET indique que le déversoir est assez large. M. FOUCHER qui était présent indique que le niveau de l'étang était sur le chemin et que si l'étang n'avait pas été ouvert cela aurait été plus problématique. Monsieur POTHET va faire le nécessaire pour la remise en état du Chemin.
- Monsieur POTHET informe que Corentin CHARTRAIN offre un pot le vendredi 24 juin à 18 h à l'issue du stage qu'il a effectué à la Mairie.
- M. SOUPIRON et M. FOUCHER remercient pour l'envoi du budget. Ils indiquent que des erreurs persistent au niveau de l'investissement (cumul du 2315 : 6000 € alors que le cumul du détail ne représente que 5 500 €. Le budget est un prévisionnel le détail est indicatif au niveau de cet article. Le montant voté reste à 6 000 €).
- Monsieur FOUCHER souhaite avoir des informations sur l'aménagement fait chez un particulier rue de la Badanière car il a été informé par des administrés que la Mairie avait fourni tout le calcaire. L'aménagement a été réalisé par la SOTRAP qui a fait un geste commercial non négligeable compte tenu de la situation des personnes intéressées. La décision de prendre en charge une partie du calcaire a été prise en réunion de CCAS. Les délibérations du CCAS sont confidentielles, les conseillers municipaux n'ont pas à être informés de ses décisions. Mme CLEMENT indique que le CCAS donne des aides à d'autres personnes de la Commune sans pour autant en informer le Conseil Municipal.

La séance est levée à 20 h 30.